

Viabilité hivernale 2024-2025

Neige, givre, verglas...

Les recommandations de la Métropole



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Du 11 novembre 2024 au 17 mars 2025, la Métropole de Lyon active la **Viabilité hivernale** pour assurer la sécurité et la viabilité des routes face aux intempéries hivernales.

Les équipes métropolitaines travaillent 24h/24 pour garantir des conditions de circulation acceptables malgré les défis posés par la neige, le givre et le verglas. Ce plan repose sur une mobilisation importante des moyens humains et matériels, ainsi que sur la coopération des usagers de la voirie.

SOMMAIRE

1. Chiffres clés et moyens mobilisés
2. Traitement des routes
3. Déneigement des voies : organisation
4. Consignes de sécurité et code couleur des conditions de circulation
5. Coordination et informations pratiques

1. CHIFFRES CLÉS ET MOYENS MOBILISÉS

- 6 300 km de voiries traitées pour maintenir la circulation.
- 440 agents métropolitains mobilisables soit 1 110 agents formés pour assurer la viabilité.
- 500 agents d'entretien dédiés au déneigement manuel de lieux stratégiques (ponts, écoles, hôpitaux) de 6h00 à 19h30.
- 11 dépôts de sel et 900 coffres à sel, soit 18 000 tonnes de sel en stock.
- 11 centrales de production de saumure avec 325 000 litres disponibles.
- 84 véhicules équipés de saieuses et de lames de déneigement.

Une chute de neige de 6 cm = 1 000 000 m³ de neige à dégager



2. TRAITEMENT DES ROUTES

Pour éviter que les routes soient glissantes, la Métropole de Lyon utilise de la bouillie de sel. L'intervention consiste à répandre simultanément de la saumure (eau saturée en sel à 24%) pour une action immédiate et du sel en grains pour une action différée. Afin de mieux préserver l'environnement, le dosage du salage sur les véhicules d'intervention est de 17 à 20 g/m² pour une action efficace.

Le traitement des voiries représente environ 6 300 km



Deux modes de traitement peuvent s'opérer lors des interventions :

- Le traitement curatif dès les premières précipitations,
- Le traitement préventif est réservé à des situations particulières tels les points stratégiques de l'agglomération arrêtés par la Préfecture et les ouvrages d'art aériens (ponts, passerelles), les voies rapides (M6, M7 par exemple)

Mode opératoire

Le traitement des voiries représente environ 6 300 km. Les voies métropolitaines sont hiérarchisées en trois niveaux de priorité d'intervention et ce, en fonction de l'importance et de la fréquentation du réseau de transports en commun, du niveau de trafic et des équipements desservis à savoir :

- **Les voies de niveau I (réseau prioritaire)** : voies de transports en commun les plus fréquentées du réseau des TCL : C1 - C2 - C3 - C5 - C6 - C8 - C10 - C11 - C12 – C13 - C14 - C18 - C20 - C20E - C24 - C25 - C26, représentant 240 000 voyageurs par jour (chiffre équivalent au nombre de voyageurs transportés par le tramway). Voies de transit et de trafic dense, voies d'accès à chacune des communes, voies rapides métropolitaines : le

boulevard périphérique Laurent Bonnevey (D383), le boulevard urbain sud (D301) et le contournement sud de Meyzieu (D302), et aux principaux pôles d'activité, voies d'accès à chacune des communes et aux principaux pôles générateurs (hôpitaux, centralités urbaines, équipements publics, SDMIS, Police et Gendarmerie, gares, etc.), le tronçon M6/M7 entre Dardilly/Limonest et Pierre-Bénite, soit 3 087 km traités.

- **Les voies de niveau II** : voies inter-quartiers soit 1 677 km traités. Il faut environ 10 heures pour traiter ce réseau de niveau II sous réserve d'avoir stabilisé les possibilités de circulation sur les voies de niveau I pour une couche de neige comprises entre 1 et 5 cm, et en dehors des horaires de grande circulation.
- **Les voies de niveau III** : dès les 4 764 km d'axes prioritaires dégagés, les moyens en personnel et matériels sont affectés sur le réseau recevant un plus faible trafic (environ 1 512 km de traitement)

Lors de fortes précipitations neigeuses, l'action peut porter à plusieurs reprises sur le niveau I avant d'entreprendre le niveau II et III.



440 agents métropolitains mobilisables pour assurer la viabilité

3. DÉNEIGEMENT DES VOIES : ORGANISATION

- Un personnel d'intervention en astreinte **24h/24, 7j/7 de novembre à mars**.
- Des informations météorologiques fournies par **Météo France** pour aider à la décision durant cette période.
- Ces bulletins sont **complétés par des messages d'avertissement spécifiques en cas d'urgence**, renforcés par une consultation Internet et un suivi téléphonique auprès des prévisionnistes de Météo France.
- L'établissement d'un cadre de référence définissant le travail et les missions de chacun.

Répartition du déneigement des voies



- ⇒ **La Métropole de Lyon** : les voies métropolitaines.
- ⇒ **Les communes** : les espaces municipaux (jardins, parcs, cours d'école, etc.).
- ⇒ **Le citoyen** : le déneigement des trottoirs, voies privées, voies de lotissement. Se référer à l'arrêté du Maire de chaque commune (17 janvier 1992 pour la ville de Lyon).

La Préfecture assure une coordination des actions lors de forts épisodes neigeux.

Les points stratégiques :

Un Schéma de Coordination et d'Intervention sur l'Agglomération Lyonnaise (SCIAL) a été mis en place pour traiter les points stratégiques de l'agglomération :

- Le pont de la Mulatière,
- Le pont Kitchener et la montée de Choulans (2 sens) à Lyon,
- L'accès Nord tunnel sous Fourvière,
- Le carrefour de l'horloge à Tassin,
- Le carrefour RD 307 Valvert à Tassin,
- Le tunnel du Valvert à Tassin,
- La place Saint-Paul à Lyon,
- L'accès Sud et Nord du tunnel de la Croix-Rousse,
- Le tunnel de Caluire (périphérique nord),
- L'accès à Rochecardon 1 et 2 (tunnel périphérique nord),
- La montée Castellane, la montée des Soldats et la montée de la Boucle à Caluire,
- La montée Roy à Fontaines / Saône,
- Limonest Maison carrée.

4. CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE CIRCULATION

Consignes générales

Avant l'hiver :

- Équipez votre véhicule de pneus neige ou de chaînes, surtout si vous habitez en hauteur.
- Stockez du sel et une pelle pour déneiger le trottoir devant votre propriété et élaguez les arbres pour prévenir la chute de branches sur la voie publique.

Pendant les intempéries :

- Déneigez le trottoir devant chez vous et les voies privées conformément aux arrêtés municipaux.
- Ne laissez pas de véhicule abandonné sur la voie publique.
- Portez des chaussures adaptées pour éviter les glissades et surveillez les chutes de neige des toits.
- Vérifiez l'état des routes sur <https://mobilites.grandlyon.com/> et la desserte des transports sur www.tcl.fr.
- Reporter, si possible, son mode de déplacement vers le métro, le tramway, voire les lignes fortes de bus vers lesquelles la priorité de déneigement est donnée (C1 - C2 - C3 - C5 - C6 - C8 - C10 - C11 - C12 - C13 - C14 - C18 - C20 - C20E - C24 - C25 - C26).
- Facilitez l'intervention des engins de déneigement en vous garant sur le côté des routes et respectez les consignes de sécurité, telles que déneiger le trottoir devant chez vous et éviter de laisser des véhicules abandonnés sur la voie publique.

Code couleur des conditions de circulation :

	Code Couleur	Descriptif	Conseil aux usagers	Probabilité d'un blocage
	Conditions de circulation NORMALES	Pas de neige, ni de verglas	<ul style="list-style-type: none"> Faites preuve de vigilance, la route n'est jamais sans danger. 	-
	Conditions de circulation DELICATES	Le verglas est localisé ou la neige est en faible épaisseur.	<ul style="list-style-type: none"> Les équipements spéciaux sont conseillés : il y a lieu d'être prudent. Réduisez votre vitesse et augmentez l'inter distance entre les véhicules. Privilégiez les déplacements en transports en commun. 	Faible pour les VL, possible pour les PL
	Conditions de circulation DIFFICILES	Le verglas est généralisé ou la neige est en forte épaisseur.	<ul style="list-style-type: none"> Les équipements spéciaux (chaines ou pneus hiver) sont indispensables : il y a lieu de se renseigner avant de partir car des risques de blocage de circulation sont possibles. Différez autant que possible vos déplacements ou reportez-les vers les transports en commun. 	Forte probabilité d'un blocage, d'autant plus que le trafic est important.
	Conditions de circulation IMPOSSIBLES	La neige est en très forte épaisseur ou des congères sont en formation.	<ul style="list-style-type: none"> Reportez votre déplacement, ne circulez pas. La circulation est dangereuse. 	Blocage effectif.

5. COORDINATION ET INFORMATIONS PRATIQUES

La Préfecture coordonne les actions en cas d'intempéries sévères. Les points stratégiques, tels que les tunnels et certaines montées (e.g., montée de Choulans, tunnel sous Fourvière), font l'objet d'une attention particulière.



Contacts utiles :

- ⇒ Site de la Métropole pour le plan de déneigement :
www.grandlyon.com/pratique/deneigement
- ⇒ <https://mobilites.grandlyon.com/> Service TCL pour la desserte des transports en commun :
www.tcl.fr – Téléphone : 04 26 10 12 12

SERVICE PRESSE

Métropole de Lyon
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03
grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND

LYON